

MAIRIE de FISLIS

68480

Tél. : 03.89.40.71.29

Email : mairie@fislis.fr Site internet : <http://www.fislis.fr>



Séance du Conseil Municipal du vendredi 14 janvier 2022 à 20h

Sous la présidence de LIBIS Clément, Maire.

Etaient présents : M. RENGGLI Gérard, Mme STAEHELIN Nathalie, M. SIMON Jean-Paul, RICHARD Olivier, Mme LINDER Christine.

Excusés : Mme MONA Régine, Mme KUNTZ Armelle, BRASQUER Pierrick -----

Mme DURAND Marie-Michelle qui donne procuration à M. Renggli Gérard -----

Mme IFFENECKER Caroline qui donne procuration à M. Richard Olivier -----

Absent : -----

Ordre du jour :

1. Révision des statuts du syndicat d'électricité
2. Urbanisme : - compte rendu de la commission : lotissement Hienarweit
- Charte de gouvernance du PLUi du secteur
3. Pôle scolaire : état du dossier – terrain disponible
4. Forêts : bois d'affouage – état d'assiette 2023
– devis des travaux sylvicoles 2022
5. Fixation des dates événements 2022 : journée citoyenne - jumelage Losse –
- journée du patrimoine ...
6. Divers : communication et circulaires ...

1. Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal :

Le compte rendu de la séance du 5 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Révision des statuts du syndicat d'électricité

Le maire énonce les principales révisions du Syndicat d'Electricité et Gaz : - le changement de nom en territoires d'Énergie Alsace – nouvelle compétence de points de recharge de véhicules électriques – redevance aux communes de l'occupation du domaine public – réunion annuelle réduite à 40 membres.

Vu les articles L. 5211-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 14 décembre 2021 ;

Considérant les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 14 décembre 2021, les statuts révisés ;

Le Maire propose au Conseil municipal d'approuver les nouveaux statuts révisés du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Emet un avis favorable sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 14/12/2021, à l'unanimité par 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention ;
- Demande aux Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant les Statuts du Syndicat.

3. Urbanisme : - compte rendu de la commission : lotissement Hienarweit

La commission informe les conseillers des dernières évolutions du dossier : contact de 2 aménageurs Sovia et LTA, avec moins de risques et pas d'avances financières mais moins de recettes financières finales. Par ailleurs 2 contacts de géomètres Ostermann et Roth, avec avances financières et un suivi communal plus exigeant mais plus de rentrées financières finales.

Le CM propose de renouveler la demande de Certificat d'Urbanisme pour une extension vers le haut du Hienarweit jusqu'à 13 lots. Des contacts vers les banques ont été également amorcés pour évaluer le coût d'un crédit à avancer. Le CM hésite encore dans le lancement définitif du projet.

Charte de gouvernance du PLUi du secteur :

Le maire expose les principales caractéristiques de la charte de gouvernance du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal infracommunautaire du secteur montagne du Sundgau. Cette charte a pour objectif de favoriser un bon déroulement de la procédure d'élaboration en définissant les enjeux, la gouvernance, la concertation institutionnelle et publique, les documents d'urbanisme en vigueur, le calendrier jusqu'en 2026. Le délégué principal sera le maire et un 2^{ème} délégué.

4. Pôle scolaire : état du dossier – terrain disponible

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, du problème de pollution du futur site du pôle scolaire et périscolaire à Oltingue. L'ARS demande à chaque commune si elle dispose d'un autre terrain à construire pour ce pôle. Le CM certifie à l'unanimité qu'il n'existe pas d'autre emplacement à Fislis pour la construction d'un tel pôle.

Le CM évoque cependant le devenir de l'actuelle école élémentaire sans trouver de réponse. A suivre.

Forêts :

Bois d'affouage 2022 :

Face aux réalités du marché, le CM augmente de 1 € le prix du bois d'affouage par rapport à l'année précédente et fixe le nouveau prix :

- à 48 € TTC par stère (parcelle 16 ou 17)
- à 42 € TTC le m3 pour le BIL (parcelle 8)
- à 11 € par stère pour le bois sur pieds (parc 6)

Pour la vente de bois supplémentaires, le stère est à 50 € HT + TVA 10%

Etat d'assiette 2023

M. le maire explique l'état d'assiette des coupes forestières 2023 à marteler pendant la prochaine campagne de martelage. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à

l'unanimité des membres présents (Pour : 8 ; Contre : 0 ; abstention : 0) d'approuver l'état d'assiette des coupes forestières 2023 dans les parcelles 1 -11-14-16 selon la proposition émise par l'Office National des Forêts.

devis des travaux sylvicoles 2022

Le maire présente le devis de l'ONF concernant le toilettage 2022 après exploitation. Le CM souhaite réaliser les travaux prévus sur le périmètre en parcelles 11.r, 16.a, 19.a, 6.a, 17.a et 18.a pour 7 240 € HT, mais l'élimination des plantes indésirables sera réalisée par des bénévoles de la commune, notamment le long du chemin en parcelle 19.a et 20.r. (arrachage des balsamines de l'Himalaya avant floraison)

5. Fixation des dates événements 2022 : - ...

journee citoyenne : la date officielle et retenue est le samedi 21 mai 2022

Haut-Rhin propre : la date officielle est le samedi 26 mars 2022

Elimination des Plantes invasives : sortie en forêt avec pique-nique en juillet 2022

jumelage à Losse : Le maire de Losse est passé à Fislis entre Noël et Nouvel An et les dates du jumelage retenues sont du jeudi 4 au lundi 8 août 2022 pour la période du marché de nuit à Losse.

journee du patrimoine : la journée du Patrimoine du dimanche 18 septembre 2022 sera couplée avec l'inauguration de la rénovation de l'Eglise et la remise de médaille aux pompiers de Fislis avec repas dans la salle.

7. Divers :

Fête de Noël Beaucoup de personnes âgées ont apprécié le cadeau de Noël 2021

Antenne téléphonique : suite au recours déposé auprès du tribunal administratif par la famille Carray, propriétaire du chalet à Linsdorf, contre le permis d'implantation en raison de la trop grande proximité de l'antenne, Orange accepte de se placer plus haut.

Vérification des équipements sportifs : la maison Soléus a vérifié les équipements sportifs avec des petites remarques d'améliorations à réaliser : rouille et panneau d'interdiction de fumer.

Travaux d'élagage sur la route touristique vers le Willerhof et vers Geseng : le CM souhaite réaliser ces travaux. Des devis seront établis.

Déclaration de travaux : le CM prend connaissance du projet de panneaux photovoltaïques chez M. et Mme Koch au 24 rue de Linsdorf

Maison Zumkeller (13 rue principale) : la maison présente des signes de ruine. Le maire contactera la notaire chargée de la succession pour clarifier la situation.

Communication : un appel est lancé aux conseillers pour étoffer la commission.

La Commission sécurité et la commission finances se réuniront dès réception d'éléments suffisants pour faire évoluer les dossiers.

Le maire clôt la séance à 23h10. Le prochain CM se déroulera le vendredi 11 février 2022